

Délibération DEL-CC-2026-190

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 16 JUIN 2026

A BRESSUIRE Saint-Porchaire, Pôle Environnement, rue Lavoisier

Le seize juin deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (61) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUREAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Jean-Baptiste FORTIN, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOIN, Olivia BAUDRY, Bérangère BAZANTAY, Audrey BELAUD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Edward BURON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Laurent GOBIN, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Dominique MALLAISE, Vincent MAROT, Joël MICHENEAU, Nathalie MOREAU, Annie MORIN, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Luc POIROT, Anne-Marie POITOU, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU.

Pouvoirs (12) : Philippe BARON pouvoir à Emmanuelle MENARD, Chantal APPARAILLY pouvoir à Marie-Line BOTTON, Rodolphe ROUE pouvoir à Dany GRELLIER, Nathalie BERNARD pouvoir à Maryline GABORIEAU, Sandra CAILTON pouvoir à Pierre BUREAU, Pascale FERCHAUD pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX, Virginie GIL pouvoir à Jean-François PAULET, Aurélie GREGOIRE pouvoir à Denis PRISSET, Benjamin HUVELIN pouvoir à Sylvie BAZANTAY, Jean-François MOREAU pouvoir à Yannick CHARRIER, Karine PIED pouvoir à Damien SIMONNEAU, Cédric VION pouvoir à Jean-Pierre BODIN.

Absents (14) : Philippe BARON, Chantal APPARAILLY, Rodolphe ROUE, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Sandra CAILTON, Pascale FERCHAUD, Vianney GARREAU, Virginie GIL, Aurélie GREGOIRE, Benjamin HUVELIN, Jean-François MOREAU, Karine PIED, Cédric VION.

Date de convocation : 10-06-2026

Secrétaire de séance : Jérôme BARON.

ADMINISTRATION GENERALE

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : proposition d'une liste de commissaires

Vu les articles 1650-A et 1609 nonies C du code général des impôts (CGI) prévoyant l'institution dans chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Vu les propositions transmises par les conseils municipaux des communes membres.

Conformément au 1 de l'article 1650-A susvisé, une commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI.

Cette commission est composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI ou un vice-président délégué, président de la commission ;
- 10 commissaires (10 titulaires et 10 suppléants).

La CIID a pour mission d'émettre un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération de l'organe délibérant sur proposition de ses communes membres.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de l'organe délibérant.

La liste de propositions établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter 40 noms :

- 20 noms pour les commissaires titulaires,
- et 20 noms pour les commissaires suppléants.

❖ **Titulaires**

	Titulaires	Civilité	Nom	Prénom
1	Titulaire	M.	GOBIN	Laurent
2	Titulaire	Mme	COGNY	Laurence
3	Titulaire	M.	HUCAULT	Etienne
4	Titulaire	M.	MAROT	VINCENT
5	Titulaire	M.	BODET	Léo
6	Titulaire	M.	BARANGER	Frédéric
7	Titulaire	Mme	ROUSSELOT	Nathalie
8	Titulaire	Mme	REGNIER	Dominique
9	Titulaire	M.	CLOCHARD	Anthony
10	Titulaire	M.	BELIARD	JACQUES
11	Titulaire	Mme	GERVAIS	Delphine
12	Titulaire	Mme	ECHASSERIAU	Viviane
13	Titulaire	M.	De FOMBELLE	Nathanaël

	Titulaires	Civilité	Nom	Prénom
14	Titulaire	M.	AUDUREAU	Franck
15	Titulaire	M.	GROLLEAU	Jean-Jacques
16	Titulaire	Mme	MARTINEAU	Lucie
17	Titulaire	M.	CHOUTEAU	Yves
18	Titulaire	Mme	CAILLAUD	Sylvie
19	Titulaire	Mme	TRAPU	Stéphanie
20	Titulaire	Mme	DUJOUR	Pascale

❖ Suppléants

	Suppléants	Civilité	Nom	Prénom
1	Suppléant	M.	BOUJU	Serge
2	Suppléant	M.	LAGOGUÉE	Pascal
3	Suppléant	M.	BOISSONNOT	André
4	Suppléant	Mme	ROY	Laëtitia
5	Suppléant	M.	MONNEAU	Jean-Michel
6	Suppléant	Mme	MARC	Céline
7	Suppléant	Mme	YOU	Patricia
8	Suppléant	Mme	CARTIER	Clémence
9	Suppléant	Mme	MAHE	Christine
10	Suppléant	M.	GATARD	Guillaume
11	Suppléant	Mme	BAZANTAY	Berangere
12	Suppléant	Mme	JEREZ	Céline
13	Suppléant	Mme	GRIFFAUD	Sandrine
14	Suppléant	Mme	VRIGNAULT	Marie-Claude
15	Suppléant	M.	DOYEN	Olivier
16	Suppléant	Mme	BAIN	Caroline
17	Suppléant	M.	MARY	Dominique
18	Suppléant	Mme	POITOU	Anne-Marie
19	Suppléant	M.	THIBAUT	Olivier
20	Suppléant	Mme	NOURISSON ENOND	Maryse

Sur la liste des 20 titulaires et 20 suppléants proposée aux services de la Préfecture du département, seuls 10 noms de chaque seront retenus par le Directeur des finances publiques pour composer la Commission Intercommunale des Impôts Directs (10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants).

Le conseil communautaire est invité à transmettre au Directeur Départemental des Finances Publiques cette liste de 40 contribuables de la CA2B telle que présentée, afin que ce dernier désigne les membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente
de la Communauté d'Agglomération
du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,



Transmis en préfecture le **22 JUIN 2026**

Notifié ou publié le **22 JUIN 2026**

La Présidente,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal

Administratif dans un délai de deux mois

à compter de la présente notification/ou publication.